

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

A retourner au lycée de la communication avant le 31/05/2021

Contact : Annie LESPINE, comptable - 04 71 48 28 18 - compta@lycee-stgeraud.com

En 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Le lycée Saint Géraud est habilité à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

Entreprise :

Raison Sociale : ----- SIRET : -----

Activité Principale : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- Email : -----

Nom et Prénom de la personne en charge de la taxe d'apprentissage pour l'entreprise :

Montant du versement : -----€ Date de versement : -----/2021.

Signature et cachet de l'entreprise :

Bénéficiaire :

Lycée de la communication Saint Géraud -23 rue du Collège- 15013 AURILLAC CEDEX

Code d'habilitation : 0150047V SIRET : 452 859 440 00011

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de OGEC Saint Géraud -Enfant Jésus - 23 rue du Collège -15000 AURILLAC
- Par virement : IBAN : FR76 1680 6048 2175 9135 9400 096
Code BIC : AGRIFRPP868